

Annexe

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile porté par le CCAS

Le SAAD est porté par le CCAS. L'accueil se fait à la Résidence De L'Herm, qui est accessible à tout public et doté d'espaces d'attente et d'échanges confidentiels.

L'offre de service s'attache à venir compléter les prestations déjà réalisées par le personnel de la Résidence De L'Herm.

⇒ Objectifs et projet de service

L'objectif du SAAD est d'accompagner les résidents de la Résidence De L'Herm dans leurs actes de la vie quotidienne afin de continuer à vivre de manière indépendante, de bénéficier d'un environnement plus sécurisé, d'utiliser des services collectifs (restauration, ménage, animation, accompagnement quotidien par le biais du SAAD interne).

Le SAAD intervient selon les besoins identifiés de chaque résident au travers :

- D'une réponse rapide et adaptée à chaque demande
- D'une information complète et fiable tout au long de la prestation
- De prestations adaptées à l'évolution des besoins de chacun
- De la mise à disposition d'intervenants compétents et professionnels
- Du respect des droits et libertés de la personne accueillie et accompagnée
- D'une démarche d'amélioration continue de la qualité.

3b

⇒ Le Personnel du SAAD

Le personnel du CCAS est en charge des prestations proposées aux bénéficiaires par le SAAD dans le cadre d'une mise à disposition entre la Résidence et le SAAD.

⇒ Nature des prestations proposées

La nature des prestations se décline :

Accompagnement psychologique
Visite du soir
Aide au coucher
Change de protection – Petite toilette
Intervention de nuit
Entretien du logement
Aide administrative simple et courante
Distribution des médicaments
Aide à la prise de médicaments
Aide à la toilette (Haut, Bas, Douche)
Réfection de lits, change de draps
Accompagnement à la marche
Aide aux déplacements et transferts
Aide aux repas

⇒ Tarifs du SAAD

Les prestations proposées aux résidents de la Résidence De L'Herm seront facturées au prix de 26.09 € de l'heure concernant les jours ouvrables.

Les dimanches et jours fériés, les prestations seront facturées au prix de 32.31 €.

Les bénéficiaires, en fonction de leurs ressources et classés en GIR 1 à 4, pourront prétendre à l'ADPA à domicile versés par le Conseil Départemental.